

Abidjan, le

06 JUIN 2017

LE PRESIDENT DU COMITE DE GESTION

Monsieur le Directeur
EMERGENCES SARL
23 BP 1012
ABIDJAN 23

N/ Réf : FDFP-CG/2017/0101/REN/TBL/KK/kt

Objet : Décision de renouvellement

Monsieur le Directeur,

Le Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (F.D.F.P) a autorisé le renouvellement de l'habilitation de votre cabinet, pour l'année 2017 dans les domaines de formation ci-après, selon la nouvelle nomenclature :

- ACTION SOCIALE, PREVENTION M.S.T
- ASSURANCE QUALITE, NORMES
- CHIMIE
- COMMERCE, MARKETING ET VENTES
- COMPTABILITE, GESTION FINANCIERE, FISCALITE
- CULTURE DES SOLS, PRODUCTIONS VEGETALES
- DROIT, FISCALITE
- ELEVAGE, AQUACULTURE, SOINS ANIMAUX
- LANGUES VIVANTES
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE
- MANAGEMENT, GESTION D'ENTREPRISE, ENTREPRENEURIAT
- MECANIQUE GENERALE ET DE PRECISION, USINAGE
- ORGANISATION, GESTION DES COOPERATIVES ET GROUPEMENTS
- SECURITE DES BIENS ET PERSONNES, HYGIENE, SECURITE
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE LA G.R.H.
- SPECIALITES PLURIVALENTES DE L'INFORMATIQUE.

Cette habilitation valable jusqu'au **31 Décembre 2017** sera suspendue ou annulée, si les conditions de son octroi n'étaient plus réunies.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que votre demande de renouvellement au titre de l'année 2018 devra nous parvenir avant le **30 novembre 2017** délai de rigueur.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur**, nos salutations distinguées.




TCHAGBA Bougui Laurent